



## Demande d'enquête PLU-H version 4 « Arbres remarquables »

### Enquête PLU-H version 4 « Arbres remarquables »

Suite à cette demande, notre association est donc partie « En quête » de nouveaux arbres.

Comme vous le savez déjà, nous avons répertorié des arbres avec une demande en EBC pour les versions précédentes du PLU-H.

En fait, la Métropole souhaite élargir le recensement des arbres remarquables à protéger sur son territoire. La mairie du 4<sup>e</sup> a sollicité les associations dont l'expertise est pertinente dans ce domaine. Les arbres actuellement, protégés dans le 4<sup>e</sup> l'ont été pour beaucoup par notre travail. Il apparaît, à Elodie Trias et Aline Guitard, que vous sommes, au nom du CIL, le bon interlocuteur sur notre arrondissement !

#### Pour rappel :

- Sont qualifiés d'arbres remarquables des arbres ou groupement d'arbres isolés reconnus au regard de leur âge, gabarit ou essence (rareté). L'arbre isolé enrichit le paysage. Véritable point d'appel focal, il peut être un repère visuel identifiant une intersection de rue, mettant en valeur un bâtiment ou participant à une perspective, ...
- Ils sont situés sur l'espace public (place, rue, espace vert, ...) ou sur l'espace privé (cour, jardin individuel, parc arboré, ...) visibles depuis l'espace public

Pour nous en ville, espace minéral et bétonné par « nature », tout arbre devient remarquable, quel que soit son âge et son essence. Notamment si, isolé, il est un élément organisateur de l'espace.

Un arbre remarquable appartient souvent au patrimoine.

(Exemple ce cèdre majestueux parc Chazière)

Un arbre est remarquable s'il est le seul restant dans une rue

(Exemple 12 rue Valentin couturier)

Si un arbre remarquable devient dangereux, avant de le couper, il peut être sauvé.

(Exemple le mûrier rue Philippe de Lasalle maintenu câblé)





## Demande d'enquête PLU-H version 4 « Arbres remarquables »

Nous remarquons que l'arbre « remarquable » existant depuis de nombreuses années n'apporte pas un plus au réchauffement climatique. Mais Il est temps de les protéger pour l'avenir.

Sur un espace privé en l'absence de protection EBC, tout bel arbre est en danger potentiel.

L'arbre remarquable ne doit pas être celui qui cache la destruction possible de la forêt urbaine.

Vous trouverez **ci-dessous** la liste des fiches des arbres remarquables sélectionnés et proposés. Un courrier comprenant l'ensemble des 17 fiches a été envoyé à la Mairie du 4<sup>e</sup>.

Voici quelques illustrations.



80 rue Deleuvre (dessus) – 31 rue Henri Gorjus Cèdre Pyramidal dessous gauche – Néflier rue Calas





## Demande d'enquête PLU-H version 4 « Arbres remarquables »

fiche Relevé des arbres remarquables\_2 rue Calas\_69004

fiche Relevé des arbres remarquables\_9 - 9bis rue de LASALLE

fiche Relevé des arbres remarquables\_9 rue CALAS

fiche Relevé des arbres remarquables\_11 rue Josephin SOULARY

fiche Relevé des arbres remarquables\_14 à 16 rue J. DULAAR

fiche Relevé des arbres remarquables\_19 rue KUBLER

fiche Relevé des arbres remarquables\_28 rue Louis THEVENET

fiche Relevé des arbres remarquables\_30 rue Chazière\_69004

fiche Relevé des arbres remarquables\_31 rue Henri Gorjus

fiche Relevé des arbres remarquables\_46 rue H. Gorgus Lyon 4

fiche Relevé des arbres remarquables\_80 rue Deleuvre\_69004

fiche Relevé des arbres remarquables\_Cédres Parc Chazière à l'ouest villa\_69004

fiche Relevé des arbres remarquables\_INSPE 3 rue Philippe de Lasalle\_69004

fiche Relevé des arbres remarquables\_INSPE 7 rue Philippe de Lasalle\_69004

fiche Relevé des arbres remarquables\_INSPE Murier Patrimonial\_69004

fiche Relevé des arbres remarquables\_Monastère des petites sœurs de l'agneau\_angle Hénon-Chazière\_69004

fiche Relevé des arbres remarquables\_Rue paul vaillant Couturier